

Les prescriptions médicamenteuses en médecine bucco-dentaire : comment prescrire au mieux ?



Places limitées à 40 participants

Pour qui ? Pour tous les praticiens quel que soit le mode d'exercice et les spécialités (médecine bucco-dentaire, chirurgie orale...)

Durée de la formation : 1 journée, 9h – 17h30 (pauses incluses)
Formateurs : Dr Vanessa BAAROUN ou Pr Vianney DESCROIX

Les questions que vous vous posez ...

- Quelles sont les conséquences cliniques du retrait de certains antalgiques d'intérêt en odontologie ?
- Pourquoi les recommandations sur les antibiotiques en médecine bucco-dentaire modifient les pratiques ?
- Quels sont aujourd'hui les médicaments les plus efficaces pour prévenir la douleur post-opératoire ?
- Comment et pourquoi prescrire des anti-inflammatoires ?



La prescription de médicaments est un acte médical à part entière qui nécessite la réalisation minutieuse d'un diagnostic et qui doit répondre à des objectifs précis. Les connaissances dans le domaine de la pharmacologie et de la thérapeutique évoluent très rapidement. L'objectif principal de cette journée de formation est d'envisager l'ensemble des classes médicamenteuses d'intérêt en odontologie (antalgiques, antibiotiques, anti-inflammatoires, anxiolytiques) et d'envisager pour chacune d'elle sa pharmacologie (effets indésirables, interactions médicamenteuses, contre-indications) ainsi que l'ensemble des recommandations les concernant.



LE PROGRAMME DE CETTE FORMATION

1. Données socio-économiques et règlementaires.
2. Médicaments et stratégies antalgiques.
3. Antibiothérapies : de la prévention au traitement de l'infection.
4. Glucocorticoïdes et gestion de l'inflammation.
5. Anxiolyse et sédation orale.
6. Exercices sur l'utilisation au quotidien des produits et des appareils.
7. Rédaction de l'ordonnance.
8. Interactions médicamenteuses.
9. Effets indésirables : identifier et déclarer.
10. Trousse d'Urgence : ni trop, ni trop peu.
11. Lecture critique d'ordonnance - ce que nous apprennent les médicaments de nos patients.

Vos 2 premières actions DPC de l'année totalement prises en charge et indemnisées 315 €

**sous réserve d'un crédit suffisant et de la validation de l'ANDPC*

LES OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

- Donner une vue d'ensemble de la pharmacologie des différents médicaments de l'odontologiste.
- Actualiser les thérapeutiques de la prévention et du traitement de la douleur.
- Maîtriser les dernières recommandations sur l'utilisation des antibiotiques.
- Savoir utiliser les médicaments de l'inflammation.
- Apprendre à adapter ses prescriptions médicamenteuses en fonction des terrains (femme enceinte, enfant, personne âgée).
- Identifier et évaluer le risque médicamenteux chez le patient malade.
- Connaître les enjeux économiques et politiques du médicament.
- Rationnaliser les choix thérapeutiques.

Les + de cette formation

- Formation qui intègre les données acquises de la science les plus récentes
- Sera détaillée la spécificité de la prescription en fonction de l'âge et des différentes situations pathologiques (Insuffisance rénale, insuffisance hépatique...)
- Possibilité d'évaluation des pratiques professionnelles (EPP): les praticiens pourront discuter du bien fondé de leurs ordonnances en apportant une ordonnance type



Bulletin d'inscription page suivante

BULLETIN D'INSCRIPTION

Les prescriptions médicamenteuses en médecine bucco-dentaire : comment prescrire au mieux ?



Places limitées à 40 participants

1/ Cochez la session de votre choix :

- ☐ Grenoble le 27/09/2018
☐ Nîmes le 13/12/2018



Vos 2 premières actions DPC de l'année totalement prises en charge et indemnisées 315 €

**sous réserve d'un crédit suffisant et de la validation de l'ANDPC*

2/ Renseignez vos coordonnées :

Nom du participant : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____ Ville : _____
RPPS (carte de l'ordre) : _____ ADEL : _____
Tél : _____ Email : _____

3/ Les modalités de la formation :

En remplissant ce bulletin d'inscription je m'engage à participer à la formation dans sa totalité. Les lieux, horaires et conventions me seront communiqués environ 15 jours avant la journée de formation. **Pour toute annulation à moins de 21 jours ouvrés de la formation aucun remboursement ne pourra être demandé et votre chèque sera encaissé.** Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant, l'UFSBD se réserve le droit d'ajourner la prestation au plus tard 15 jours avant la date prévue et ne versera aucune indemnité. * En l'absence de votre inscription sur mondpc ou dans le cas où votre crédit serait insuffisant, votre chèque de caution sera encaissé.

3/ Réglez votre formation :

Tarifs	
☐ Praticien adhérent UFSBD 354 €	☐ Praticien non adhérent 392 €
OU	
Avec l'ANDPC Pour les praticiens libéraux et salariés de centre de santé exerçant dans le cadre conventionnel	Avec le FIF-PL Pour les praticiens libéraux
☐ Je m'inscris à cette action de DPC sur www.mondpc.fr * (actuellement il n'est pas encore possible de s'inscrire sur mondpc pour les actions de 2018 mais dès que cela sera possible, nous prendrons contact avec vous pour finaliser votre inscription) et m'engage à participer à l'intégralité de la formation	☐ Je fais ma demande de prise en charge sur le site du FIF PL et je retourne le bulletin d'inscription complété et accompagné d'un chèque de règlement à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 PARIS
☐ Je joins un chèque de caution d'un montant de 392 € à l'ordre de l'UFSBD, une enveloppe timbrée à mon adresse et je retourne le bulletin d'inscription complété à UFSBD FORMATION 7 rue Mariotte 75017 Paris	
☐ Vous êtes dentiste salarié et vous ne répondez pas aux critères mentionnés ci-dessus : retournez le bulletin d'inscription en précisant les documents dont vous avez besoin pour une éventuelle prise en charge de votre formation	

☐ Je suis chirurgien-dentiste et je souhaite apporter mon soutien à l'UFSBD de mon département : je joins un chèque de 50 €

Conseils personnalisés au 01 44 90 93 91/94 ou à formation@ufsbd.fr - UFSBD FORMATION, 7 rue Mariotte 75017 Paris

Toutes nos formations sur www.ufsbd.fr